



L'ECHO RHODANIEN

adr

Le journal de l'Alliance des Rhodaniens

Pour une vision globale de
l'entité fluviale Rhône-Saône



Alliance des
Rhodaniens

Siège : 1 bis, rue de Dole
69007 LYON

Le Mot du Président	1
Rhonergia, le projet d'aménagement hydroélectrique à l'amont de LOYETTES	2
Le contrat de plan interrégional État - Régions 2021-2027	3
Lancement de l'association des communes navigables de France	3
Mai 2023 : les Rhodaniens ont découvert la Seine aval de PARIS	4
7 octobre 2023 : avec Bernard LESUEUR, à la rencontre d'un chef d'oeuvre de l'art hydraulique, le canal de Bourgogne	7
Programme prévisionnel des activités	8

Le Mot du Président

À Édouard,



Édouard ROCHE nous a quittés en juin dernier, un peu après notre assemblée générale de TOURNON où il était si heureux de participer. Il était notre secrétaire général. Il était surtout un rhodanien toujours prêt à prendre la route pour nos activités régionales ou hors de nos frontières, comme ce fut le cas en octobre 2022 sur la liaison Main Danube. Le Rhône avait été pour lui un sujet de passion de longue date, au cours de sa longue expérience de maire de CHAVANAY comme plus tard dans le bureau de notre association. Nous sommes aux côtés de son épouse Rolande, dans la peine mais qui a souhaité poursuivre l'adhésion, en mémoire à l'attachement d'Édouard pour notre action. Cet engagement nous oblige nous-mêmes. Pour Édouard, il nous faut poursuivre cette action.

Nous devons inscrire notre action dans l'actualité. Cette actualité - celle de la concession renouvelée pour CNR ou du nouveau contrat de plan interrégional État Régions - démontre que des espoirs pour demain sont toujours là. Mais l'actualité révèle aussi parfois de moins bonnes nouvelles. Ainsi en est-il avec la parution le 2 décembre d'un décret transposant la directive européenne sur le réseau transeuropéen de transport. Il y figure bien pour la France, dans la liste annexée, le réseau Seine-Escaut mais plus la liaison Mer du Nord-Méditerranée, qu'elle passe par le Rhin ou par la Moselle. Cela risque d'être la confirmation officielle de la fin annoncée de tout projet de liaison Rhin-Rhône, conformément à la demande de la France auprès de la Commission européenne, mais en opposition avec la demande écrite voici quelques mois de nombreuses associations, dont l'Alliance des Rhodaniens.

Notre action, ce sont aussi nos journées et voyages d'étude. Le présent numéro relate la découverte passionnante, en mai, de la Seine aval et, en octobre, du canal de Bourgogne. Des réussites que nous devons à des hommes et des femmes qui ont beaucoup compté pour la mise en œuvre. Il faut citer pour la Seine ; Simone et Michel VILLEMINE, lui-même par ailleurs fort actif depuis de longues années pour fabriquer et livrer le présent journal avec une qualité exceptionnelle, mais qui a dû cette fois-ci passer le témoin sur ce numéro en raison de difficultés personnelles. Il faut citer aussi Bernard LESUEUR dont chacun a bu les paroles sur la Seine et en Bourgogne.

2024 s'annonce bien avec notamment un voyage d'étude à Berlin en juin pour lequel plus de 40 personnes sont inscrites et une assemblée générale près du Rhône gardois le 20 avril

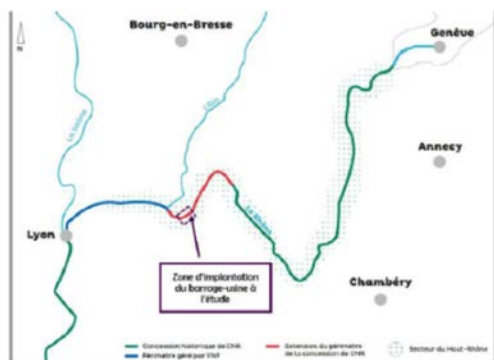
Je souhaite à tous mes meilleurs vœux de bonheur et réussite pour un excellent crû 2024.

Michel RAFFIN

Rhonergia, le projet d'aménagement hydroélectrique à l'amont de LOYETTES : concertation prévue sur l'opportunité du projet de décembre à février.

En 2019, nous avons découvert dans le dossier de prolongation de la concession de la CNR un projet de nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône, au droit de St Romain de Jalionas.

L'État recherche un double objectif :



Localisation géographique de la concession de la CNR et positionnement du projet - Source : dossier

- satisfaire la politique énergétique nationale visant à porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

- introduire pour la CNR, - à travers un investissement lourd - une charge justifiant la prolongation de la concession sans « avantage économique excessif » et dans le respect des règles européennes d'équité ; ceci ayant été acté par la loi relative à l'aménagement du Rhône du 28 février 2022.

Le projet désormais intitulé Rhonergia, pouvant dégager à l'horizon 2033 une puissance installée de 40 MW et estimé à 230 M€ (valeur janvier 2018), n'est pas décidé. Il ne pourra être retenu ou non par l'État qu'après mi 2024, à l'issue de la concertation préalable organisée par la Commission Nationale du débat public du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024.

Dans le cahier d'acteur réalisé en mai 2019 lors de la concertation sur la prolongation de la concession du Rhône, l'Alliance des Rhodaniens avait estimé que le projet répond bien à l'esprit de la loi sur la transition énergétique en soulignant l'importance :

- de mettre à profit les dernières techniques d'insertion dans l'environnement pour procéder à un aménagement de qualité, dans un secteur géographique sans rapport à la zone aujourd'hui classée du confluent de l'Ain, où la CNR avait jadis, dans les années 70-80, imaginé et abandonné des projets .

- d'assurer la continuité de la navigation touristique sur le Haut-Rhône. On nous a indiqué plus tard qu'elle ne sera examinée que dans un second temps non déterminé.

Le contrat de plan interrégional (CPIER) État - Régions 2021-2027 plan Rhône-Saône a été signé le 13 septembre 2023

Au terme d'une négociation longue et complexe, les quatre Présidents des Régions de l'axe Rhône Saône, la préfète coordinatrice du bassin, le président du comité de bassin, la présidente de la CNR, les directeurs d'EDF, de VNF et de l'agence de l'eau, ont signé le contrat interrégional pour une période nouvelle, cependant engagée depuis 2021 et avec des réserves pour le volet transport fluvial.

Sont concernés sept volets ; inondations, biodiversité, tourisme, énergie, agriculture, actions transversales et transport fluvial. Si six volets ne posent pas de difficulté, il n'existait en effet toujours pas d'accord en septembre 2023 sur le volet mobilités (transport fluvial dans le CPIER) des contrats État Région dans les Régions Auvergne Rhône Alpes, Sud et Occitanie.

Le plan Rhône devenu plan Rhône-Saône avec la prise en compte de la Saône avait été initié en 2005 suite aux crues de 2002-2003. Il permet une stratégie interrégionale et partenariale pour favoriser l'articulation des politiques publiques en faveur des usages du fleuve. Un principe soutenu par l'Alliance des Rhodaniens dont le souci d'une vision globale constitue un des fondamentaux.

Après deux périodes de contractualisation, il s'agit là d'en conduire une troisième.

Quelles enveloppes financières ?

De 2007 à 2013, les partenaires ont engagé 450 M€ en sept ans. De 2015 à 2020, en six ans, ce sont plus de 400 M€ qui ont été engagés.

Pour cette troisième séquence de sept ans, les partenaires viennent de signer pour une enveloppe de 477 M€, selon la répartition suivante : CNR 180 M€ ; Etat 150 M€ ; Régions 86 M€ ; EDF 52 M€ ; VNF 14 M€. Ces enveloppes sont adossées à des crédits européens FEDER à hauteur de 32 M€.

Ces montants pourront être revus par les Régions, notamment Auvergne Rhône-Alpes, en fonction de l'issue des négociations avec l'État sur le volet mobilités.

Lancement de l'association des communes navigables de France

Avec l'appui de Voies Navigables de France, une nouvelle association a vu le jour au congrès des maires de France. Il s'agit de l'association des communes navigables de France animée par Marie-Line DUPARC maire de SAINT JEAN DE LOSNE. Regroupant 3800 communes traversées par une voie navigable, l'association doit tenir son assemblée générale constitutive le 6 avril 2024 à SAINT JEAN DE LOSNE.

Les communes dotées d'une voie navigable se sentent isolées pour développer leurs projets et manquent de représentation dans les grandes instances décisionnelles. Elles annoncent donc le projet d'un collectif pour coopérer, constituer un réseau, organiser des formations, développer des informations pédagogiques, élaborer des événements fédérateurs.

Souhaitons plein succès à ce nouveau-né pour qu'il ne soit pas seulement un organisme supplémentaire mais qu'il apporte une action concrète fédérant les acteurs de terrain pour promouvoir la voie d'eau comme levier du développement local.

Mai 2023 : les Rhodaniens ont découvert la Seine aval de PARIS, dans tous ses états.

En cinq jours, de Paris au Havre, les Rhodaniens ont découvert de nombreuses facettes d'un fleuve dont la notoriété laissait penser qu'on le connaît mais qui révèle bien des aspects méconnus.

Saviez-vous que le niveau marin de base se trouvait 120m plus bas en Mer d'Iroise voici 12 000 ans et que la remontée de ce niveau a laissé des bancs de sables mobiles à l'embouchure jusqu'en 1840 limitant l'enfoncement des bateaux à 50cm parfois en basses eaux ?

Saviez-vous qu'aujourd'hui à la suite de décennies de travaux initiés fort tardivement par la CCI de ROUEN, Victor Hugo, Lamartine et Arago et poursuivis encore à ce jour le tirant d'eau garanti est passé de 50cm à près de 11 mètres ?

Saviez-vous que le port à marée de ROUEN, si loin de la mer, permit à cette ville de rupture de charge de devenir à l'époque moderne la seconde ville la plus peuplée du Royaume, dont témoignent encore près de 2000 maisons à pans de bois ?

Saviez-vous combien fut essentiel le maillon fluvial de POSES, où une petite ville était née pour assurer le franchissement difficile du point maximal d'influence de la marée et où on construisit au 19^e un barrage qui fut le premier d'une série jusqu' à PARIS ?

Sur la « mémoire vive » de la Seine, l'apport de Bernard LESUEUR, l'un des plus éminents historiens de la navigation fluviale en France, fut pour nous essentiel. Son érudition et sa qualité pédagogique ont conquis tous les participants. La découverte de Muséoseine à CAUDEBEC fut également très appréciée pour comprendre l'histoire des relations complexes de la Seine Maritime avec les marées et l'histoire des bateaux, dont la Gribane installée devant le bâtiment.

Chacun connaissait-il par ailleurs tous ces lieux de patrimoine remarquable visités par le groupe, que sont :

- le château du prieuré de Conflans Ste Honorine abritant l'un des plus importants musées européens de la batellerie,
- le site spectaculaire de Château Gaillard forteresse anglaise réputée imprenable mais prise si rapidement par Philippe Auguste,
- la plus vaste et la plus précoce des abbayes normandes à Jumièges,
- le château de La Roche Guyon, château médiéval creusé dans la falaise devenu château classique de La Rochefoucault puis siège bunkerisé de ROMMEL...
- le centre du Havre reconstruit par Auguste PERRET, œuvre magistrale en béton longtemps décriée puis reconnue par l'Unesco
- et la maison de Claude MONET à GIVERNY où la visite des jardins et du bassin aux nymphéas est inoubliable et pas oubliée... en ce lieu touristique parmi les plus fréquentés en France.



Ce voyage a permis également d'appréhender une infrastructure industrielle et portuaire de premier ordre, avec le concours d'HAROPA, le groupement qui coordonne désormais depuis 2021 la gestion des ports de l'axe Seine entre PARIS et LE HAVRE. 85Mt de trafic maritime, 28 Mt de trafic fluvial, 2660 entreprises, 160 000 emplois.



A GENNEVILLIERS, visité en car, le directeur du port a souligné les atouts du premier port fluvial d'Île de France avec 200 entreprises et 800 emplois, et aussi les difficultés avec seulement 5 ha encore disponibles et la mutation permanente et obligatoire des espaces pour « rester dans la course », pour développer une « logistique verte » de transition écologique, et la meilleure relation ville-port.

ROUEN (visité en bateau) est le premier port céréalier européen (100 000 T par jour) et échelonne les équipements sur 12 km à l'aval, avec des mutations d'activité importantes (ex usine d'incinération de déchets sur l'ancien site de construction navale, éolienne sur le quai du papier)

Les mutations urbaines de l'ancien port sont également spectaculaires : siège de la Métropole ; activités ludiques ; restaurants ; ...

LE HAVRE a beaucoup changé depuis le port militaire de François 1^{er}, fondé à l'écart des aléas de l'estuaire La carte spectaculaire du Port Center permet d'appréhender cette zone de 27 km sur 6.

Les hydrocarbures demeurent importants malgré la transition énergétique engagée. La conteneurisation tire parti des bassins de « Port 2000 » ; la compagnie MSC ouvrant un nouveau quai de 400m. Mais la voie fluviale est encore à la peine face au mode routier, et on espère que la nouvelle « chatière » de connexion avec la voie fluviale apportera un renouveau.

Ce voyage fut aussi celui de la convivialité comme toujours avec les Rhodaniens et parfois de l'émotion comme la promenade inoubliable en bateau sous le majestueux pont de Normandie au soleil couchant.

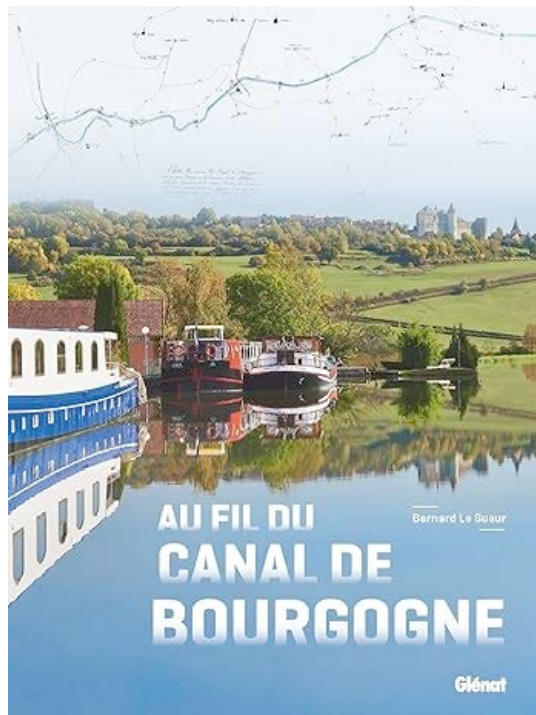


7 octobre 2023 : avec Bernard LESUEUR, à la rencontre d'un chef d'oeuvre de l'art hydraulique, le canal de Bourgogne.

Avec le concours de Jacques CHOSSAT de MONTBURON et de Danielle MOULLET, présidente fondatrice du musée de la batellerie de Saint Jean de Losne, ce sont une trentaine de Rhodaniens qui ont découvert- ou redécouvert- le canal interbassin Seine-Saône ouvert en 1833 sur 242 km avec 189 écluses entre Laroche Migennes et Saint Jean de Losne.

Une visite du musée ; la conférence de Bernard LESUEUR, historien des voies navigables françaises , en présence des élus locaux ; le déjeuner à bord du bateau Aster, ancien bateau de bois tractionné récemment restauré ; la découverte à POUILLY EN AUXOIS à la fois du tunnel de 3,3 km destiné à abaisser l'altitude du bief de partage et de l'ancien toueur utilisé jadis pour lui faire traverser les bateaux ; l'ancien bassin portuaire de DIJON poumon économique du canal avant sa transformation actuelle en port de plaisance ; tout ceci a constitué une journée bien remplie que certains ont prolongé le soir à la Cité de la gastronomie et le lendemain au palais des ducs et des États de Bourgogne occupé par l'Hôtel de Ville et le musée des Beaux Arts.

Ce fut l'occasion pour Bernard LESUEUR d'introduire une présentation magistrale de son magnifique ouvrage illustré paru en 2022 aux Editions Glénat « Au fil du canal de Bourgogne ». Cet ouvrage parfaitement documenté rappelle que les notables dijonnais et Henri IV songeaient déjà à un canal au début du 17^e. C'est ailleurs, entre les bassins de la Seine et de la Loire, avec le canal de Briare, qu'on allait ouvrir en 1642 le premier canal à bief de partage.



Après de nombreux projets de canal de Bourgogne, notamment après le rattachement en 1678 de la Franche Comté au Royaume, on déboucha par un édit de LOUIS XV le 7 septembre 1773 : la construction du canal était autorisée sous la responsabilité de Jean-Rodolphe PERRONET, premier ingénieur du roi ; le pouvoir en Bourgogne étant alors incarné par le prince de Condé.

Les travaux interrompus durant la Révolution, relancés par Napoléon, s'échelonnèrent sur 40 ans , après bien des controverses sur la question du bief de partage et son financement. Le banquier Hagermann débloqua le problème financier et on creusa la barrière montagnaise de l'Auxois par un tunnel de 1826 à 1832. Le défi de l'alimentation était difficile, mais résolu par une cascade de réservoirs artificiels (cinq puis six) emmagasinant l'eau l'hiver et alimentés par des rigoles. Un système perfectionné au fil du temps, notamment par Henri BAZIN dans les années 1871-1886. Il fallait lutter contre le chemin de fer.

Le trafic atteignit jusqu'à 650 000 tonnes, dont 100 000 tonnes à DIJON, avant la première guerre mondiale comme dans les années 30 et 50. Puis on assista à une mort lente du trafic commercial. Ceci avant un renouveau pour la plaisance.

Or voici que des problèmes de financement surviennent aujourd'hui et ouvrent des incertitudes pour l'avenir de la navigation dans le tronçon central entre POUILLY et VENAREY. Espérons avec Maryline DUPARC, maire de SAINT JEAN DE LOSNE présente à la conférence que l'ensemble des acteurs concernés sauront se fédérer pour trouver les voies et moyens de passer ce cap difficile.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ACTIVITÉS

 *A vos agendas !*

23 janvier 2024 à 19H à ST ANDRÉ DE BÂGÉ, Salle des fêtes, Grande Rue, derrière la mairie.

Conférence de Michel RAFFIN L'axe fluvial Rhône-Saône, actualité et perspectives.
(dans le cadre de la présentation sur place de l'exposition Du tronc d'arbre au bateau du futur du 8 janvier au 10 février)

Samedi 20 avril 2024 Au Mas du sauvage SAINT LAURENT DES ARBRES (GARD)

Assemblée générale et spectacle chanté

Du dimanche 9 au vendredi 14 juin 2024

Voyage d'étude « Des aménagements monumentaux du réseau fluvial du Nord Est de l'Allemagne aux monuments architecturaux de BERLIN » (programme en ligne sur site internet de l'association)

COMPLET

Sans oublier la participation à :

Fête des mariniers de LYON **2 et 3 juin 2024**

Fêtes du Rhône en Valais **5 au 8 septembre 2024**

Montant des différentes cotisations pour l'année 2024

Individuel : 36 € Couple : 56 € Associations : 60 € Collectivités ou groupements de communes : < 2000 habitants : 60 € ; >2000 Habitants : 100 € PME, Chambres consulaires : 100 € - Grandes entreprises : 300 €

Votre bulletin complété et le chèque correspondant au montant de l'adhésion retenue doivent être adressés à :

Alliance des Rhodaniens 1 bis rue de Dole 69007 Lyon - Tél : 06 23 74 40 08
contact@alliance-des-rhodaniens.com

En adhérant vous recevrez l'ECHO RHODANIEN, le journal de l'ADR.

Contacts

Site internet :
Section lémanique :

alliance-des-rhodaniens.com
Hélène de Morsier - 12 rue du Perron, CH 1204 Genève
tél 00 41 22 311 71 43 / 00 41 21 824 11 77

Section haut-Rhône :

Patrick Blondet - 74910 Bassy
tél 04 50 56 21 99

Section Gard, Vaucluse, Pays d'Arles :

Marie-Noëlle Lesné - 13 Bd Salvador Allende, 13200 Arles
tél 06 07 50 55 17